NOTE DE SYNTHESE

Budget général (M14)

Budget primitif exercice 2019



Budget Primitif M14 pour 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 934 859 $\,\in\,$

Le projet de BP se présente comme suit :

1) <u>Dépenses de fonctionnement</u>

dépenses de fonctionnement							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2018	BP 2019
chapitres							
11- charges générales	3 892 558	3 986 594	4 090 042	3 799 469	3 947 206	4 219 000	4 309 600
12- charges de personnel	2 366 091	2 054 960	1 931 073	2 068 554	1 946 802	2 211 000	2 230 500
65 - autres charges courantes	1 069 375	908 046	1 066 662	1 203 154	1 081 317	1 185 500	1 308 871
66- charges financières	110 725	213 836	133 274	128 408	117 811	156 622	141 626
67- charges exceptionnelles	3 312	8 613	14 699	506 282	10 983	16 400	16 000
68- dotations provision semi budgétaires				500 000			
730-014 atténuation de produits FNGIR	1 566 276	1 814 273	1 558 059	1 558 059	1 558 059	1 558 059	1 558 059
TOTAL DEPENSES REELLES	9 008 337	8 986 322	8 793 809	9 763 926	8 662 178	9 346 581	9 564 656
022-dépenses imprévues			15 200		-	75 000	84 922
42							
amortissements	245 070	255 070	249 230	268 529	696 540	276 067	285 281
provisions			500 000				
opérations sur immobilisations		892 223					
TOTAL DEPENSES	9 253 407	10 133 615	9 558 239	10 032 455	9 358 718	9 697 648	9 934 859
				9 532 455			

Si on analyse les différents chapitres, on peut observer que :

a) en ce qui concerne le chapitre 11 (charges à caractère général)

Il est basé sur les réalisations de l'exercice précèdent, avec la volonté de maîtriser les dépenses tout en observant un principe de précaution de surestimation des dépenses :

- l'article 611 (contrats de prestations de service) prend en compte la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon actuellement en cours, le système de contrôle du ménage dans les écoles, haltes garderies et bâtiments publics, la gestion de la mini-ferme et le diagnostic régulier de l'état des bâtiments communaux.

il avait été majoré au BP 2016 pour tenir compte des augmentations de tarifs des prestataires. Il a été revu à la baisse au BP 2018 du fait de la suppression des TAP et de la suppression du coût de l'écriture du journal municipal qui sera réalisé en interne ; il est maintenu au même niveau an 2019

- L'article 60622 (carburant) a été augmenté pour tenir compte de l'augmentation des prix
- L'article 60 632 (fournitures de petit équipement), a été maintenu du fait du contrôle des dépenses.
- L'article 615231 (voirie) a été majoré pour tenir compte de l'état des voiries
- L'article 6247 (transports collectifs) a été augmenté du fait de l'augmentation du marché de transport
- L'article 62 83 (frais de nettoyage des locaux) est augmenté au BP 2019 par rapport au BP 2018 car les contrats ménages sont en augmentation du fait de l'ajout du multi accueil des Tertres et de salles municipales dont le ménage était avant effectué par deux personnels partis en retraite
- L'article 6284 (redevance pour service rendu) a été revu à la baisse car nous avons réussi à réduire les dépenses liées à la REOM

b) en ce qui concerne le chapitre 12 (charges de personnel)

Les crédits prévus prennent en compte le GVT (glissement vieillesse technicité).

Il est décidé de tenir dès ce BP un tableau concernant le GVT et l'effet de Noria mesure de l'économie obtenue lors du remplacement de salariés partant en retraite par d'autres salariés plus jeunes.

Effet Noria	2019	
Départ en retraite en nombre de personnes	2	
gain (en points d'indices)	7976	
Remplacement (en points d'indices)	3255	
Gain ou perte en euros	26547	
Inscription en + ou – au chapitre 12	- 26547	

La procédure de transfert primes/points est poursuivie. On rappellera que l'article 6218 intègre les prestations de mise à disposition de personnel extérieur (remplacement de congés maladie, maternité, interventions ponctuelles) par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

c) <u>en ce qui concerne le chapitre 65 (autres charges courantes)</u>

- La subvention au CCAS (article 657362) est fixée à 800 000€. Somme nécessaire pour équilibrer le budget du CCAS. Celui-ci prévoit le financement du programme Petite Enfance :
 - → Les primes pour les gardes des 3-6 ans va être revue dans l'année
 - → La prime pour les 0-3 ans a été corrigée et réévaluée pour tenir compte des évolutions CAF
 - → Un emploi d'EJE (éducateur jeune enfant) en remplacement d'un emploi d'auxiliaire de puericulture
- A l'article 6558, (autres contributions obligatoires)
 On note un crédit de 80 000€, destiné au financement des élèves scolarisés dans l'enseignement privé, tant à Gouvieux (Ste Geneviève) que dans d'autres communes (Chantilly, Pont Ste Maxence, Mortefontaine).
- Les crédits inscrits aux articles 6535 (formation des élus) et 6536 (frais de représentation du Maire) doivent faire l'objet d'une délibération spécifique, qui est demandée par le Percepteur au titre des pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement.
- d) <u>En ce qui concerne le chapitre 66</u> (charges financières) : intérêt des emprunts. pas d'observations particulières.

e) Au chapitre 042

Article 6811 : il s'agit d'opérations d'ordre concernant les amortissements.

f) <u>au chapitre 14</u> (atténuation de produits) :

Le FNGIR est compris dans ce chapitre.

2) Recettes de fonctionnement

recettes de fonctionnement							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2018	BP 2019
chapitres							
013- atténuations de charges	30 251	5 051	3 546	3 668	3 298	4 000	1 000
70- produits des services	274 054	255 180	276 839	256 990	266 684	246 000	263 000
73- impôts et taxes	7 081 741	7 765 584	7 974 280	8 202 149	8 283 627	7 446 304	7 988 065
74- dotations et participations	2 015 953	1 834 015	1 594 377	1 550 930	1 625 470	1 262 142	1 279 052
75- autres produits	408 246	419 098	416 438	356 864	453 741	350 000	340 000
76- produits financiers	1 982	1 441	1 379	1 372	1 143	1 000	1 000
77- produits exceptionnels	509 842	839 000	173 950	8 250	432 250		
78- reprises sur provisions				500 000	-		
042- opérations d'ordres		53 223			-		
001 report N-1	200 000	615 655	447 493	854 274	388 202	388 202	62 742
TOTAL RECETTES	10 522 069	11 788 247	10 888 302	11 734 497	11 454 415	9 697 648	9 934 859
				11 234 497			

^{*} les chiffres de la DGF n'ont pas été donnés par les services de l'Etat. Ils devraient l'être au mois de juillet. Donc on minore le montant à 1 000 000 € (qui devrait être dans les 1 100 000€).

Un examen des chapitres permet d'effectuer les observations suivantes :

en ce qui concerne le chapitre 73 (impôts et taxes)

- → L'etat 1259 n'ayant pas été reçu de la DGFIP, les recettes fiscales, par prudence, sont estimée à leur montant de 2018 donc sans tenir compte de la valorisation des bases.
- → La taxe additionnelle aux droits de mutation (article 7381) a été prévue à 500 000€, soit un peu moins que la moyenne des dix dernières années. (voir DOB).
- → Réforme de la fiscalité locale prévue en 2019 ou 2020 (voir DOB)

en ce qui concerne le chapitre 74 (Dotations et participations) :

Le montant de la DGF n'étant pas connu à ce jour, il a été estimé volontairement à un niveau bas : 1 000 000 €

Il faut rappeler que la réforme de la DGF devrait intervenir en 2019.

Le montant de la DSR (dotation de solidarité rurale) est estimé à 100 000€ (là encore, une incertitude règne pour 2019 et les années suivantes).

La commune a reçu la dotation de péréquation cette année. Par prudence, nous ne la remettons pas au budget.

en ce qui concerne le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) :

- → il est maintenu à 320 000 pour l'article 752, car pratiquement tous les biens sont loués.
- → Il n' y a rien de prévu à l'article 758 (produits de gestion courante)car la commune ne perçoit plus la recette de l'entretien de la Nonette puisque c'est maintenant la CCAC qui est compétente.

SECTION INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 7 786 162 €.

1) <u>Dépenses d'investissement</u>

Elles s'élèvent à 5 006 322 € + 2 779 840 € de RAR et se présentent comme suit :

dépenses d'investissement	
	BP 2019
chapitres	
20 immobilisations incorporelles	155 000,00 €
16- remboursement du capital des emprunts	276 343,00 €
020- dépenses imprévues	60 882,16 €
21- immobilisations corporelles (sans RAR et sans OPI)	2 322 500,00 €
23- immobisations en cours	110 000,00 €
031- dissimulation des réseaux	600 000,00 €
061- gymnase	45 000,00 €
971-centre ville	662 840,00 €
991- Eglise	119 400,00 €
163- accessibilité	100 000,00 €
164- DUP Toutevoie+sentier Nonette	100 000,00 €
162- MAM	70 000,00 €
166-video protection	- €
167-troglodytes	362 000,00 €
041 op patrimoniale	800,00 €
10 remboursement trop perçu taxe	1 678,00 €
27638 immo financière pour BP Gambetta	19 879,00 €
TOTAL DEPENSES	5 006 322,16 €
RAR 2018	2 779 839,84 €
TOTAL DEPENSES +RAR	7 786 162,00 €

Les « restes à réaliser » 2018 reportés en 2019 permettent de financer les travaux, honoraires et acquisitions engagés en 2018 et/ou en cours d'achèvement. Le détail figure dans l'annexe "Restes à réaliser" du rapport de présentation du compte administratif 2018.

Les compléments de programme et les nouveaux programmes à engager en 2019, sont les suivants, pour un montant total de 4 646 740 € (total dépenses d'investissement sans RAR – remboursement capital des emprunts - dépenses imprévues- remboursement trop perçu – immo financière -op patrimoniale) :

centre bourg (OP971)

TOTAL INVESTISSEMENTS	4 646 740
frais d'étude et d'insertion	30 000
achat logiciels	30 000
mobilier	23 500
cimetière	15 000
travaux et aménagement bâtiments publics	754 000
travaux bâtiments scolaires (chaufferies etc)	200 000
travaux eclairage public (armoires)	70 000
travaux de voirie	300 000
accessibilite VRD	100 000
matériel divers	100 000
tableaux école+ remplacement infor	50 000
matériel informatique et mobilier	80 000
matérielde transport et outillage	169 000
(OP162)	
MAM rue Gambetta	70 000
accessibilité (OP 163)	100 000
sécurité routière	80 000
révision PLU/études	35 000
<u>Divers</u>	
parquet 351	11 000
parquet SDF	11 000
Club house du foot + éclairage + vestiaires ventilation etc	230 000
gymnase	45 000
sports, loisirs	
Eglise	119 400
troglodytes (OP 167) : achat +travaux	362 000
aménagement de terrains	300 000
foncier: bois, terrains bâtis, terrains non bâtis	550 000
DUP Extension plaine de jeux+ sentier Nonette (début des aquisitions)	100 000
programme patrimonial	
materise a courte	,,,
maîtrise d'œuvre	77 840
travaux (facade SDF +parvis bibliothèque + immeuble rue de la mairie)	585 000
honoraires et travaux : rue de la Mairie, angle de la rue des repas, aménagement parking	60 000

2) Recettes d'investissement

recettes d'investissement	
	BP 2019
chapitres	
13- subventions	426 417 €
102-FCTVA+TA	270 000 €
024-produit des cessions	3 019 850 €
040-28-amortissement	285 281 €
041- op patrimoniale	800 €
001 report excédent 2018	1 545 992 €
1068 affectation de l'excédent de fonctionnement 2018	2 032952 €
1641-emprunt	- €
RAR 2018	204 870 €
TOTAL RECETTES	7 786 162 €